
Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1200-2018

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 18 août 2026 à 19h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant le permis de construction sur un terrain vacant (*lot 6 362 367 du cadastre du Québec*) et visant à permettre une (1) dérogation au règlement de zonage numéro 1200-2018 :

- 1- Permettre au bâtiment principal d'avoir un logement bigénérationnel d'une superficie de 149 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 120 mètres carrés (Règlement de zonage numéro 1200-2018, article 2.3.4, paragraphe 2, alinéa 3);

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec Isabelle Wirich, consultante externe en urbanisme par courriel au : amenagements@sjlm.ca



Daniel Prince

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier par intérim, résident de La Tuque, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00 en ce jour, soit le 3 août 2026.